

DATE DE CONVOCATION
25 novembre 2025

Nombre de Conseillers

En exercice	29
Présents	19
Votants	28

2025D156

OBJET :

**27. PLU DE LA
COMMUNE
D'HAVERSKERQUE.
PROCÉDURE DE
MODIFICATION DE
DROIT COMMUN N°1.
AVIS DU CONSEIL
MUNICIPAL.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil-vingt-cinq, le premier DÉCEMBRE à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Etaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – M. VERMEESCH Olivier – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – Mme CLINKEMAILLIE Colette – M. NUGOU Boris Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme BOULENGER Delphine, **procuration** à Mme BEURAERT Martine
Mme QUIQUE Corinne, **procuration** à M. MORVAN Hervé
Mme BLANQUART Marine, **procuration** à Mme MARMINION-OBERT Nadine
M. MOUILLE Julien, **procuration** à M. LAPIERRE Julien
Mme CAPPELLE Christiane, **procuration** à M. SERE Soarey Idriss
M. CITERNE Joël, **procuration** à M. ROBBE Jean-Pierre
M. DELVOYE Philippe, **procuration** à M. DELFLY Jean-Louis
M. LORIDAN Bernard, **procuration** à Mme LORPHELIN Martine
Mme BOULENGUER Peggy, **procuration** à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra

ABSENT : M. DECREUS Christophe

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la Commune d'Haverskerque souhaite modifier le règlement écrit de la zone NI de son Plan Local d'urbanisme (zone naturelle affectée aux loisirs).

La zone NI concerne le port de plaisance et la base nautique.

L'objectif est d'augmenter l'emprise au sol maximale autorisée pour les constructions dans ce secteur en la portant de 100 m² à 1 000 m².

Cette modification du PLU permettra l'implantation de nouvelles infrastructures :

- L'extension de la capitainerie et des sanitaires, pour une surface estimée entre 100 et 150 m²
- La création d'un préau d'environ 100 m²
- L'installation de sanitaires complémentaires, notamment à destination des usages des écolodges et des visiteurs saisonniers
- L'aménagement d'une aire de jeux et d'un terrain de pétanque, pour renforcer l'attractivité du site et diversifier les activités proposées

Par arrêté du 24 octobre 2024, la Commune d'Haverskerque a engagé la présente procédure de modification de droit commun de son PLU.

.../...

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} DÉCEMBRE 2025 :

OBJET : 27. PLU DE LA COMMUNE D'HAVERSKERQUE. PROCÉDURE DE MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Conformément à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, « avant l'ouverture de l'enquête publique ou avant la mise à disposition du public du projet, le Maire notifie le projet de modification aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9. Le projet est également notifié aux maires des communes concernées par la modification ».

Sur proposition du Maire, le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, d'émettre un avis favorable sur cette modification.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

La Secrétaire de Séance
Sandra BOULENGUER – PLÉ

